

FEC



**Fédération des Entreprises
du Congo**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
Exercice 2008**

Samedi 23 mai 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération des Entreprises du Congo « FEC », en sigle, s'est tenue au Salon CONGO du GRAND HOTEL KINSHASA ce samedi vingt troisième jour du mois de mai de l'an deux mille neuf sous la présidence de Monsieur Albert YUMA MULIMBI, Président du Conseil d'Administration et Président National de la FEC.

Le Président était assisté de Monsieur Jean Pierre KIWAKANA, Premier Vice-Président National et de Messieurs Shiraz HEMRAJ FIDOU, Philippe FALESSE, Michel LOSEMBE et Simon TUMA-WAKU Vice-Présidents Nationaux ainsi que de Monsieur Stephan-Georges VERINGA, Secrétaire Général de la FEC.

104 membres étaient présents ou représentés à l'Assemblée pour un total de 1543 voix.

Après avoir déclaré ouverts les travaux de l'Assemblée, le Président a constaté que l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour a été convoquée conformément à l'article 19 des Statuts.

En effet, la lettre aux références ALN/BL/F.542/2009 a été adressée aux membres en date du 6 mai 2009. Par ailleurs, l'annonce de l'Assemblée a été confirmée dans la presse écrite.

Ensuite, le Président a constitué le bureau de l'Assemblée Générale conformément à l'article 20 des Statuts, en appelant aux fonctions :

- de Secrétaire, **Monsieur Adrien LUTUBA NALUMBU**, Assistant du Secrétaire Général et,
- de Scrutateurs, **Madame Jacqueline KIMANA** des Ets AMA et **Monsieur Daniel MATONDO** de la Cimenterie de LUKALA

Après le rapport de conformité des Scrutateurs, le Président est passé à l'examen de l'ordre du jour statutaire de l'Assemblée qui portait sur les points ci-après :

- *approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la Fédération au cours de l'exercice 2008 ;*
- *approbation du rapport des commissaires aux comptes ;*
- *approbation des comptes de l'exercice 2008 ;*
- *décharge de sa gestion à accorder au Conseil d'Administration ;*
- *régime des cotisations pour l'exercice 2009 ;*
- *élection des Administrateurs ;*
- *élection du Commissaire aux Comptes.*

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la Fédération au cours de l'exercice 2008

Ce rapport a relevé les principaux points ci-après :

- Un aperçu de la situation économique internationale marquée par la crise financière qui a été à la base d'un fléchissement du niveau des activités dans tous les secteurs économiques ramenant le taux de croissance de 5 % en 2007 à 3,8 % en 2008.
- Une description de la situation économique nationale caractérisée par un ralentissement de l'activité économique du fait de l'insécurité qui a prévalu à l'Est du pays et des effets de la crise financière internationale.

D'après estimations faites par la Banque Centrale du Congo, le taux de croissance économique a été de 5,9 % contre 6,3 % en 2007.

Outre les conséquences néfastes de la crise financière internationale, le climat des affaires a été négativement affecté, notamment par les mesures gouvernementales dont :

- l'augmentation des droits d'accises sur certains produits (tabac, alcool), et son extension à d'autres produits (matières plastiques) conformément à la loi n°08/002 du 16 mai 2008 modifiant et complétant l'Ordonnance-loi n° 68/010 du 06 janvier 1968 relative aux droits d'accises et de consommation et au régime des boissons alcooliques ;






- l'application de l'ordonnance n°08/040 du 30 avril 2008 portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti, des allocations familiales minima et de la contre valeur du logement.

Le secteur de la construction a connu d'importantes perturbations, suite à la hausse drastique du prix de ciment gris, consécutive à la forte demande intérieure et à l'arrêt de la cimenterie de LUKALA (CILU), au mois d'octobre poussant le Gouvernement à défiscaliser l'importation du ciment de manière à accroître l'offre de ce produit.

- Les activités de la Fédération au cours de la période sous revue à travers les différentes démarches menées en faveur des entreprises auprès du Gouvernement, des Entités Administratives Décentralisées et des Organismes Publics ainsi que les échanges avec des partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- Evoquant l'avenir, le Président a estimé que les perspectives pour l'année 2009 ne sont guère reluisantes ; cette année sera particulièrement difficile.

En effet, les effets de la crise financière internationale, ont poussé plusieurs institutions à revoir à la baisse les prévisions de croissance du PIB mondial pour 2009. Initialement estimée à 2,2 %, les analyses la situent à 0,5 %.

Les perspectives de croissance tant pour les pays développés que pour les pays en développement seraient considérablement assombries et la possibilité d'une récession mondiale ne peut être écartée.

En République Démocratique du Congo, le cadrage macroéconomique optimiste prévu par la loi budgétaire pour l'exercice 2009 doit être revu ; les recettes propres attendues sur le premier trimestre n'ont déjà pas été réalisées

Pour la Fédération, outre les actions de consolidation de la paix; l'amélioration du climat des affaires devra être la préoccupation majeure du Gouvernement en vue d'encourager les investissements productifs.

A cet effet et pour donner des signaux forts de soutien à l'économie nationale en général et au secteur privé en particulier, la FEC attend du Gouvernement la mise en application des résolutions pertinentes formulées à l'issue de la Table Ronde Gouvernement – Secteur Privé.

Pour la FEC, des actions urgentes doivent être prises notamment dans les domaines suivants :

- la sécurité juridique et judiciaire ;
- l'adoption des projets de lois portant Code Agricole et libéralisation des assurances ;
- le financement des PME ;

- l'affiliation obligatoire de tout opérateur économique œuvrant en RDC à une organisation professionnelle ;
- la finalisation de la réforme du Portefeuille de l'Etat ;



Enfin, en souhaitant que le Gouvernement s'engage rapidement dans les actions ainsi recommandées, le Président a renouvelé l'engagement de la FEC à accompagner le Gouvernement dans sa mission de relance et de développement de l'économie nationale.

L'Assemblée a approuvé ce rapport.

2. Audition du rapport des Commissaires aux Comptes

A l'invitation du Président, le représentant d'**AJM & Associates** a présenté le rapport des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée.

Les résultats des travaux de vérification des états financiers de la Fédération clos au 31 décembre 2008 ont révélé un résultat positif de l'exercice de 123.169.016 FC

L'Assemblée a approuvé ce rapport.

3. Approbation des Comptes au cours de l'exercice 2008

Après avoir suivi la présentation du rapport du Commissaire aux Comptes, ***l'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 2008.***

4. Décharge de sa gestion à accorder au Conseil d'Administration

Ayant approuvé le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de la Fédération pour l'exercice 2008, ***l'Assemblée a accordé au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour la période concernée.***

5. Régime des Cotisations de l'exercice 2009

Le Président a proposé à l'Assemblée Générale la reconduction du régime de cotisation de l'exercice 2008.

L'Assemblée a approuvé cette reconduction.

6. Election des Administrateurs

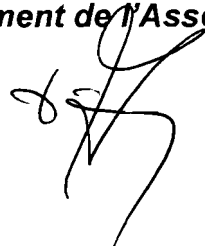
Ce point n'a pas été traité parce que le mandat du Conseil d'Administration court jusqu'en 2011.

7. Election du Commissaire aux Comptes

Le Président a proposé de reconduire la société **AJM & Associates** en qualité de Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2009.

Cette proposition a rencontré l'assentiment de l'Assemblée.



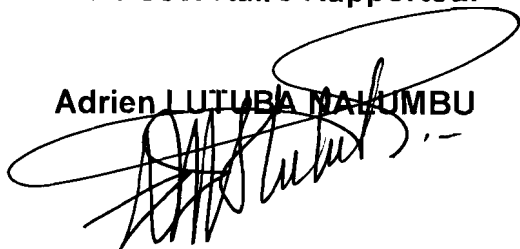



L'ordre du jour étant épuisé, le Président a remercié les membres pour leur participation et les a conviés au cocktail préparé en leur honneur.

Fait à Kinshasa, le 23 mai 2009.

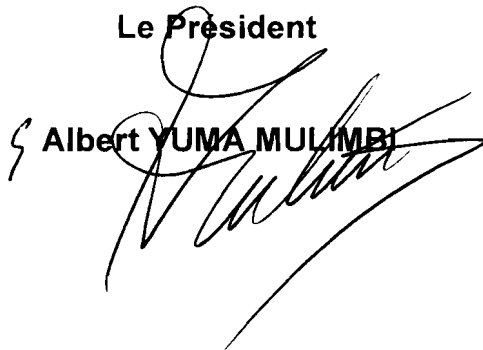
Le Secrétaire Rapporteur

Adrien LUTUBA MALUMBU



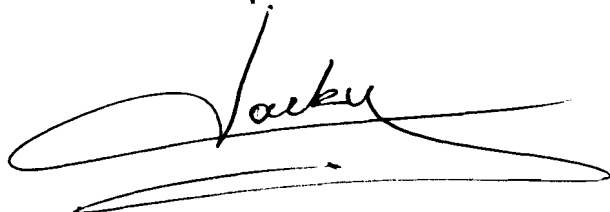
Le Président

Albert YUMA MULIMBI



Les Scrutateurs

Madame Jacqueline KIMANA



Monsieur Daniel MATONDO





ACTE NOTARIE

L'an deux mil neuf, le premier jour du mois de juin *****
Nous soussignés Jean A. BIFUNU M'FIMI, Notaire de la ville de Kinshasa et y résidant, certifions que
le P.V. de l'A.G.O du 23 mai 2009 de la Fédération des Entreprises du Congo en sigle " FEC ", ****
dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par : *****

Monsieur Jean Luc MPOYO KALEMBA, Conseiller Juridique, résidant à Kinshasa au n° 10 de *****
l'Avenue des AVIATEURS, dans la Commune de la GOMBE. *****

Comparaissant en personne en présence de Messieurs BANGU Roger et MITEU MWAMBAY Richard
Agents de l'Administration résidant tous deux à Kinshasa, témoins instrumentaires à ce requis *****
réunissant les conditions exigées par la loi. *****

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous Notaire au comparant et aux témoins *****
Le comparant préqualifié a déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit tel ****
qu'il est dressé renferme bien l'expression de la volonté des signataires, qu'ils sont seuls responsables
de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la complicité de *****
l'Office Notarial ainsi que du Notaire. *****

En foi de quoi les présentes ont été signées par nous Notaire, le comparant et les témoins revêtus du **
sceau de l'Office Notarial de la Ville de Kinshasa *****

SIGNATURE DU COMPARANT

Jean Luc MPOYO KALEMBA

SIGNATURE DU NOTAIRE

Jean A. BIFUNU M'FIMI

BANGU Roger

SIGNATURES DES TMOINS

MITEU MWAMBAY Richard

DROITS PERCUS : Frais d'acte 39.150 FC *****
Suivant quittance n°BV 24669 en date de ce jour *****
ENREGISTRE par nous soussignés, ce premier de *****
L'an deux mil neuf à l'Office Notarial de la ville de Kinshasa *****
Sous le numéro 178.947 Folio 148-153 Volume MCCXXVII *****

LE NOTAIRE
Jean A. BIFUNU M'FIMI

Pour expédition certifiée conforme *****
Coût : 10.000 FC *****
Kinshasa, le 01 juin 2009 *****

LE NOTAIRE
Jean A. BIFUNU M'FIMI